



Pôle spécialités médicales  
**Service de néphrologie-transplantation-dialyse**



## **Livret d'accueil et d'information de l'unité d'hémodialyse**



## **L'unité d'hémodialyse...**



**... est une composante du service de néphrologie-transplantation-dialyse du groupe hospitalier Pellegrin, elle est placée sous l'autorité médicale du Professeur Pierre-Gilles MERVILLE.**

# Sommaire

---

Organisation de l'unité et horaires .....	4
À votre arrivée pour votre séance de dialyse .....	4
■ L'arrivée dans les vestiaires	
■ L'entrée dans la salle de dialyse	
■ La pesée	
Durant votre séance de dialyse .....	5
■ La surveillance et le suivi médical	
■ La collation	
■ Les occupations pendant la séance	
■ Les visites personnelles	
En fin de votre séance de dialyse .....	6
■ Participation à la compression des points de ponction	
■ Votre séance terminée, vous êtes invité(e) à...	
Les transports .....	7
Rencontrer <i>un psychologue, les diététiciennes, l'assistante sociale</i> .....	7
Numéros utiles .....	8
■ Personnel médical	
■ Personnel paramédical et autres professionnels	
■ Autres intervenants	
Annexe .....	9
■ Charte d'accueil de la personne prise en charge dans l'unité d'hémodialyse du service de néphrologie-transplantation-dialyse	

## Organisation de l'unité et horaires



- Des box de 4 lits
- Séparés par des paravents
- Les séances se déroulent en journée, du lundi au samedi
- Les **horaires d'ouverture** de l'unité sont **7h20 et 13h20**
- Les « **branchements** » s'effectuent habituellement **de 7h30 à 8h50 et de 13h30 à 14h50**
- Pour faciliter la communication avec les personnes de votre lieu de vie, l'équipe soignante peut mettre à disposition **un cahier de liaison**.

## À votre arrivée pour votre séance de dialyse

### L'arrivée dans les vestiaires

**Le dépôt de vos effets personnels** (sauf objets de valeurs qui vous accompagnent). Un cadenas (non fourni) est nécessaire pour fermer votre vestiaire. Le vestiaire doit être libéré après votre séance.

**Changement de tenue adaptée aux soins** suivant votre abord vasculaire. Si vous êtes porteur d'un cathéter, une chemise d'opérée sera mise à votre disposition.

**Le lavage de vos mains et de l'abord vasculaire (fistule, anse) est obligatoire avant votre séance de dialyse** ; un lavabo est mis à votre disposition près des vestiaires.

### L'entrée dans la salle de dialyse

Vous êtes convié(e) à vous frictionner les mains avec un Produit Hydro Alcoolique (PHA).

### La pesée

Assise ou couchée avant de vous installer dans votre lit.



## Durant votre séance de dialyse



### La surveillance et le suivi médical

La surveillance de la séance est assurée par une infirmière pour 4 patients.

Une présence médicale est assurée à chaque séance. Une **visite complète** est organisée **du lundi au jeudi inclus**. Seuls les problèmes urgents seront pris en charge le vendredi et le samedi.

**Les renouvellements d'ordonnance doivent être anticipés du lundi au jeudi.**

→ *Merci d'amener les ordonnances effectuées par d'autres médecins, de façon à harmoniser votre traitement et à adapter les posologies à votre état de santé.*

→ *Pour votre information, sachez que des contrôles biologiques systématiques sont réalisés de manière mensuelle et en particulier des contrôles sérologiques (HIV) annuels.*

*Votre suivi nécessite plusieurs examens et/ou consultations spécialisés dont les rendez vous peuvent être pris par vos soins. L'unité d'hémodialyse participe à des projets de recherche clinique pour lesquels votre participation peut être sollicitée.*

## La collation

**Une collation est servie dans les 2 premières heures de la séance**, si vous le désirez et si votre état de santé le permet.

## Les occupations pendant la séance

Vous pouvez bénéficier gratuitement de la télévision en vous munissant d'un casque filaire afin de ne pas gêner le repos des autres patients.



→ *Le téléphone portable est toléré dans le cadre d'une utilisation restreinte et respectueuse de l'environnement.*

**Visionner des vidéos de l'APA** (l'activité physique adaptée) en dialyse.

**Participer aux ateliers d'éducation thérapeutique.**

**Pratiquer du pédalage en séance** (activité physique adaptée).

Vous pouvez aussi

- vous reposer, dormir,
- écouter de la musique,
- lire, vous munir de vos propres livres, revues et ordinateur.

## Les visites personnelles

**Pour faciliter le bon déroulement des soins, il n'y a pas de visite personnelle sauf accord explicite de l'encadrement médical et/ou paramédical.**

La personne en visite autorisée doit être habillée avec une sur blouse et doit procéder à une friction des mains avec PHA.

## En fin de votre séance de dialyse

### Participation à la compression des points de ponction

Pour les personnes porteuses d'une fistule artério-veineuse ou d'une anse, le débranchement nécessite votre participation (selon votre état de santé), notamment pour la compression des points de ponction de la fistule.

## Votre séance terminée, vous êtes invité(e) à...

- vous frictionner les mains avec un PHA,
- vous peser,
- vous rhabiller dans les vestiaires,
- et attendre votre ambulancier dans le hall d'entrée (selon votre autonomie), sauf avis contraire de l'équipe soignante.

## Les transports



Les transports (ambulance, VSL, taxis, transport en commun, véhicule particulier) répondent à une réglementation précise. Le mode de transport est une **prescription** médicale qui dépendra de votre état de santé.

Les transports pour les **séances** de dialyse sont **pris en charge à 100%**. Les transports pour les **examens**, même ceux en rapport avec votre affection de longue durée, ne sont **pas systématiquement pris en charge**. Vos examens seront donc préférentiellement programmés les jours de dialyse.

Il est de votre ressort de choisir une société de transport.

## Rencontrer...

### ... un psychologue

L'annonce de la maladie rénale ainsi que la mise en hémodialyse sont des événements difficiles qui peuvent bouleverser la vie personnelle. Avec l'hémodialyse, il faut s'adapter à un nouveau rythme de vie et créer de nouvelles habitudes. Chacun peut avoir besoin, à un moment ou à un autre, d'un soutien psychologique pour mieux faire face à ces changements. Le psychologue peut vous proposer un temps d'écoute, de réflexion et de soutien autour de la maladie. Si vous le souhaitez, il peut également rencontrer vos proches. Dans le service, nous pouvons intervenir pendant la séance d'hémodialyse ou avant/après dans un bureau à proximité du secrétariat.

### ... les diététiciennes

Demandez à l'équipe soignante un rendez-vous.

### ... l'assistante sociale

Demandez à l'équipe soignante un rendez-vous.

## Numéros utiles



### • EN CAS D'URGENCE :

L'unité est joignable 24h/24 et 7j/7 au 05 56 79 54 73

### • SECRÉTARIAT (rendez-vous) :

Situé à l'entrée de l'unité, côté ascenseurs.

Il peut être joint **du lundi au vendredi, de 8h à 16h au 05 56 79 58 31**

## Personnel médical

Responsable de l'unité d'hémodialyse..... Dr Valérie De PRÉCIGOUT  
Responsable de l'unité de dialyse médicalisée ..... Dr Yahsou DELMAS  
2 praticiens hospitaliers ..... Dr Karine MOREAU et Dr Renaud De La FAILLE  
2 médecins attachés..... Dr Philippe CHAUVEAU et Dr Céline NODIMAR  
2 médecins pédiatres..... Dr Brigitte LLANAS et Dr Jérôme HARAMBAT  
1 chef de clinique  
2 internes

→ Chaque médecin sénior est néphrologue référent d'un groupe de patients.

Nom du médecin référent.....

## Personnel paramédical et autres professionnels

1 cadre supérieur de santé..... Madeleine VILLEPINTE  
2 cadres de santé ..... Jean-Philippe JULIEN et Aurélie SENIUTA  
1 kinésithérapeute ..... Solenne ODEKERKEN  
2 psychologues ..... Marion COLOMBEAU et Laetitia IDIER  
1 assistante sociale ..... Christiane BACQUET-CLEMENT  
2 diététiciennes..... Estelle DUPIN et Ghislaine FALGON  
50 infirmières / infirmiers  
29 aides-soignantes / aides-soignants  
4 agents de service hospitalier

## Autres intervenants

- Des représentants des différents cultes religieux
- Des bénévoles
- Des enseignants pour les enfants et adolescents
- Des interprètes

### **Charte d'accueil de la personne prise en charge dans l'unité d'hémodialyse du service de néphrologie-transplantation-dialyse**

1. L'unité garantit l'égal accès de chaque personne aux soins.
2. L'unité est accessible à toutes les personnes présentant une insuffisance rénale chronique. Elle est adaptée aux personnes handicapées.
3. L'unité garantit la qualité des traitements, des soins et de l'accueil ; l'équipe soignante est attentive à la prise en charge de la douleur.
4. L'information donnée au patient est accessible et loyale. La personne en dialyse participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister d'une personne de confiance qu'elle choisit librement.
5. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement.
6. Un consentement spécifique est prévu, notamment pour les praticiens participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
7. La personne dialysée peut à tout moment changer d'établissement ou de néphrologue. Elle peut également refuser les soins, sauf exception prévue par la loi, après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose et après avoir signé une décharge.
8. La personne dialysée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

- 10.** La personne en dialyse bénéficie d'un accès aux informations contenues dans son dossier notamment d'ordre médical.
- 11.** La personne dialysée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans l'établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par le responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs. Elle dispose du droit de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis.
- 12.** Les personnes sont accueillies en box à partir de 7h20 le matin et 13h20 l'après midi.
  - 12 bis.** Pour un bon fonctionnement du service et par respect mutuel des personnes prises en charge, il est demandé à chacun de respecter les horaires.
- 13.** Les séances débutent à partir de 7h30 le matin et 13h30 l'après midi et en présence du praticien responsable du secteur.
  - 13 bis.** Les débuts de séance s'échelonnent toutes les 15' à 20'.
- 14.** L'infirmier(e) de box est responsable de la prise en charge de l'ensemble des personnes mises en traitement dans celui-ci. La décision de l'ordre et des horaires de branchement dépendent de plusieurs critères (médicaux, techniques, géographiques).
- 15.** L'infirmier(e) de box est responsable de la bonne application des prescriptions médicales dans le paramétrage du générateur (durée de séance, poids à perdre, UF à perdre) et dans les conduites à tenir face aux alarmes et aux différents incidents lors de la séance (crampes et chutes de TA). Par ailleurs, certains patients possèdent une expérience et une compétence évaluée dans certains actes (ponctions de leur abord vasculaire, programmation du générateur etc.). Aucun acte de leur part ne sera autorisé sans l'accord préalable et explicite de l'infirmier(e) responsable. Le médecin et le cadre de secteur sont disponibles afin de régler avec le patient et l'infirmier(e) tout désaccord à ce sujet. Enfin et pour des raisons de sécurité de la personne soignée, certains actes de soins (injections (y compris restitution) sont exclusivement réalisés par l'infirmier(e)).

16. Les personnes autonomes doivent procéder à leur habillage / déshabillage dans le vestiaire mis à leur disposition et procéder au lavage des mains et du bras (ou avant bras) porteur de l'abord vasculaire. Les casiers mis à disposition sont libres et donc nécessitent un cadenas (non fourni) de la personne soignée afin de sécuriser les effets personnels mis à l'intérieur.
17. Pour votre confort et l'accessibilité de l'abord vasculaire (FAV ou anse), il est préférable de se présenter en salle habillé d'un vêtement propre, léger et ample ou d'un vêtement avec ouverture large en face avant (si vous êtes porteur(se) d'un cathéter). Cette tenue doit autant que possible être identique d'une séance à l'autre (modification de la pesée...).
18. Les personnes non autonomes devront se présenter dans une tenue compatible avec leur prise en charge (ex : vêtement avec ouverture suffisamment grande en face avant pour les personnes bénéficiant d'un système cathéter). En cas de difficulté temporaire et/ ou ponctuelle l'unité assurera la mise a disposition de vêtements adaptés (très ponctuellement et très temporairement).
19. L'équipe soignante sera présente à la fois pour vous apporter une aide efficace face aux difficultés que vous rencontrez (mobilisation, habillage, hygiène etc.) mais également pour vous accompagner dans l'apprentissage de compétences nouvelles (hémotase des points de ponction, hygiène, glycémie etc.).

Pôle spécialités médicales  
**Service de néphrologie-transplantation-dialyse**

**Contactez le 05 56 79 54 73 pour avis médical en cas de...**

- ..... gêne respiratoire (difficulté à dormir allongé)
- ..... fourmillements et faiblesse dans les jambes
- ..... non perception du thrill sur l'abord vasculaire



**Groupe hospitalier Pellegrin**

Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 79 56 79

[www.chu-bordeaux.fr](http://www.chu-bordeaux.fr)